

La place du marché de Champagné-Saint-Hilaire (ses halles, sa poste)

La mémoire des halles de Champagné :

Si nous devons évoquer un moment de l'histoire de Champagné-Saint-Hilaire, les Anciens assurément nous parleront, entre autres, de la destruction des halles de la place du marché de Champagné, avec une nostalgie parfois mêlée d'amertume.

En effet, durant quatre siècles et demi, de 1481 à 1945, ces halles avaient vu la vie trépidante d'une commune prospère, ponctuée de marchés, de foires, de fêtes, de cérémonies. Elles étaient un point de rendez-vous central facile à identifier.

De nombreuses communes alentour avaient, elles aussi, leurs halles comme celles de Sommières-du-Clain, Vivonne, Usson du Poitou, etc., qui sont disparues aujourd'hui.

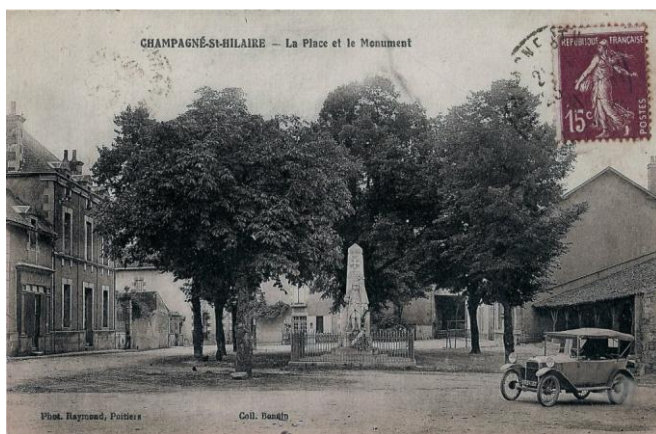
Pourtant, comme nous le voyons sur de nombreuses cartes postales anciennes, elles semblaient être le fleuron architectural d'un bourg, au même titre que l'église, la mairie, l'école.



En arrivant de la route de Vivonne



Devant la place ombragée



La place du marché entre les deux guerres



Un choix stratégique important pour la commune :

Pourtant, la décision de les construire avait été le fruit de nombreux débats. En effet, nous retrouvons dans les archives la trace de cette volonté de valoriser un bourg par l'adjonction des halles.

Un article repris par les Antiquaires de l'Ouest en 1942 nous en donne la preuve :

A.D.V., G 527, fol. LIII r° ; CROZET, R., 1942, p. 172, n° 667. « *cum hoc tenebitur dictus Bertrandus facere et edificare aut fieri et edificari facere infra unum annum immediate sequentem unum auditorium quator travearum laice halles dictore loci terre et domum de Campigniaco Sancti Hilarii suis propriis sumptibus et expensis* ».

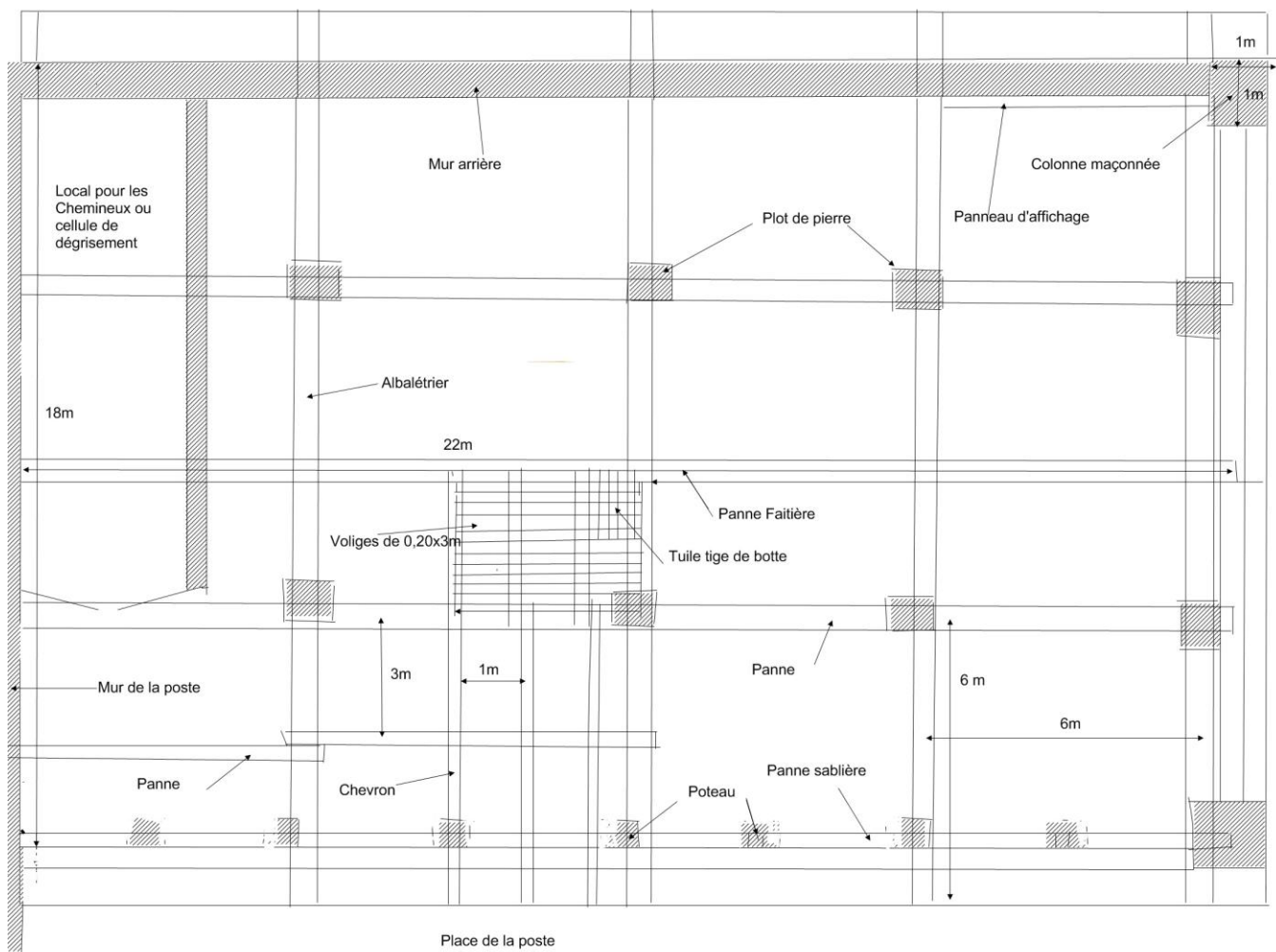
Ce qui voulait dire :

« Construction de la halle de Champagné-Saint-Hilaire aux frais de **Jean Bertrand**, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers en respectant un style architectural à quatre travées. »

(Arch. Vienne G 527 : actes capitulaires du chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers 1480-1485.)

La construction de ces halles fut effectuée en 1481 suivant les recommandations trouvées une seule fois dans un prix-fait de l'université de Poitiers, pour définir la taille d'une charpente. Celui-ci stipule que :

« la charpenterie de la couverture sera faite à sept quartiers tant en longueur que en largeur selon les murailles comme il appartient... Item sera faite la plate forme de lad. charpenterie à blochez et à fest et soufest à vii quartiers ainsi qu'il appartient et troys tirans qui seront mis aux lieux le plus neccessaire...Item sur chaque mur aura double sablière qui portera plate forme de lad. charpenterie avecque et au plus neccessaire qui seront à sept quartier et y seront faite deux lucarnes pour donné clarté... »



Plan des halles de Champagné, vue de dessus



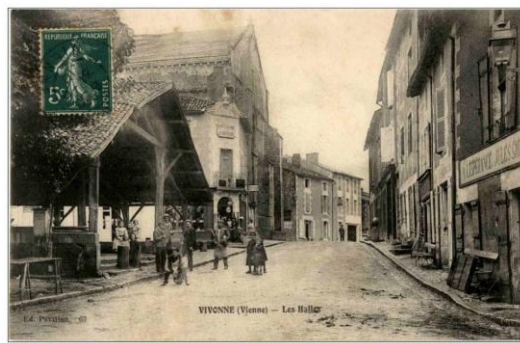
Halles de Charroux

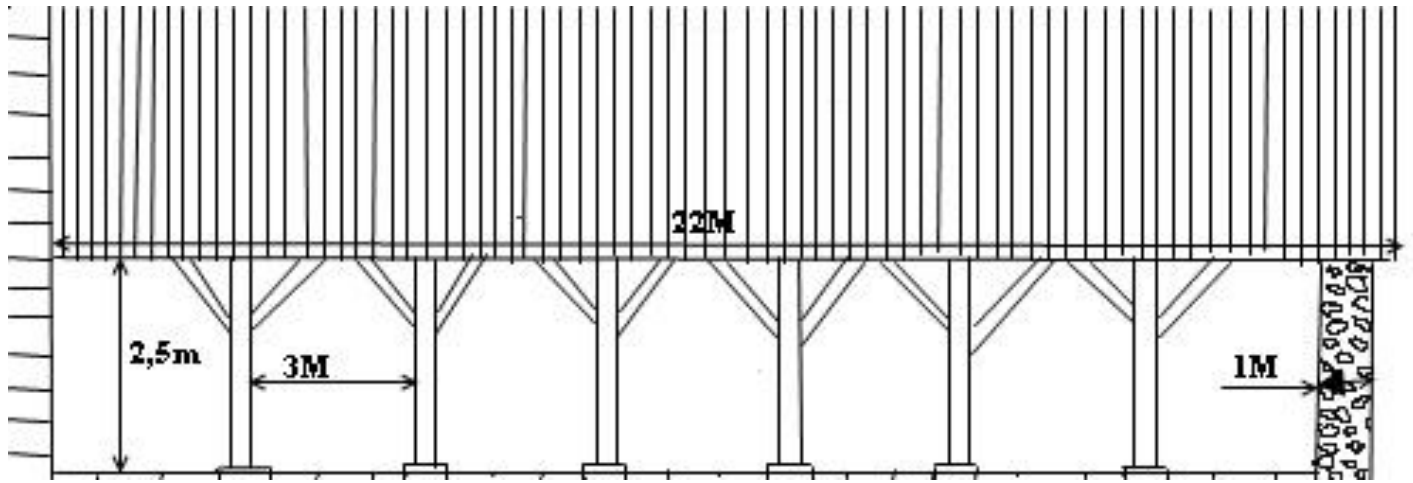
Le plan ci-dessus est issu de la description que nous retrouvons dans des halles actuellement en état et contemporaines de celle de Champagné-Saint-Hilaire comme celle de Charroux ci-contre.

Elles ont, comme celles de Champagné, été construites au XVème siècle et l'architecture de la charpente, si nous la comparons aux photos en notre possession semble d'une fabrication identique, ainsi que le système de plots pour supporter les poteaux soutenant les fermes.

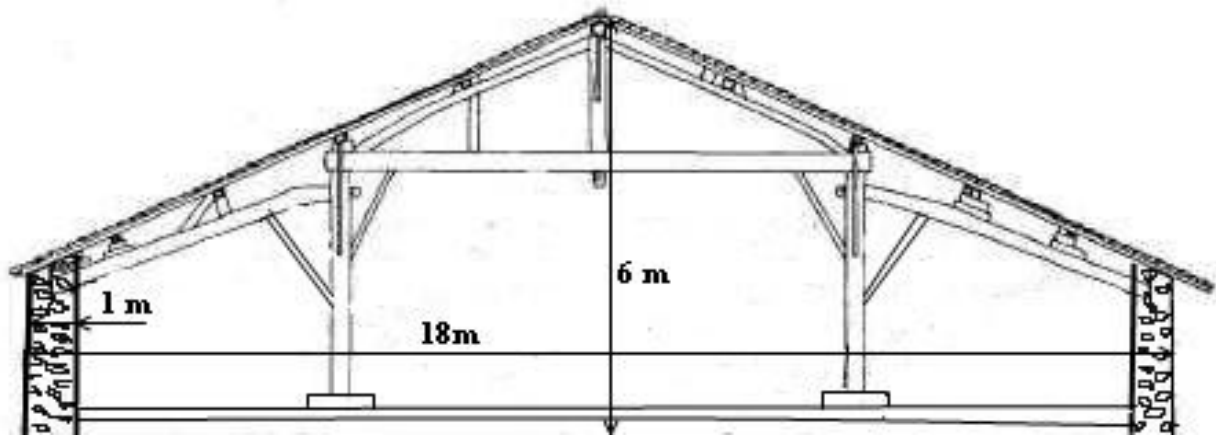
Les matériaux étaient majoritairement le chêne abondant à Champagné, découpé dans les scieries du bourg. Un ensemble de fiches consolidaient la charpente entièrement chevillée. La toiture était voligée avec des planches de peuplier venant des bords du Clain. Les tuiles venaient d'une des trois tuileries du moment, La Croix de l'Homme, Bois Vert ou Le Pontreau

Les anciennes halles de Vivonne aujourd'hui disparues étaient construites sur le même plan





Les Halles de Champagné vues de la place du marché



Les halles de Champagné vues de la route de Vivonne

Les halles au fil des âges :

Dans le Dictionnaire universel, géographique, statistique, historique et ..., Volume 5 de 1805

Foires dans la Vienne : Le 13 Termidor - Champagné-St-Hilaire.

La première représentation que nous ayons des halles est celle du cadastre napoléonien ci-dessous de 1812.

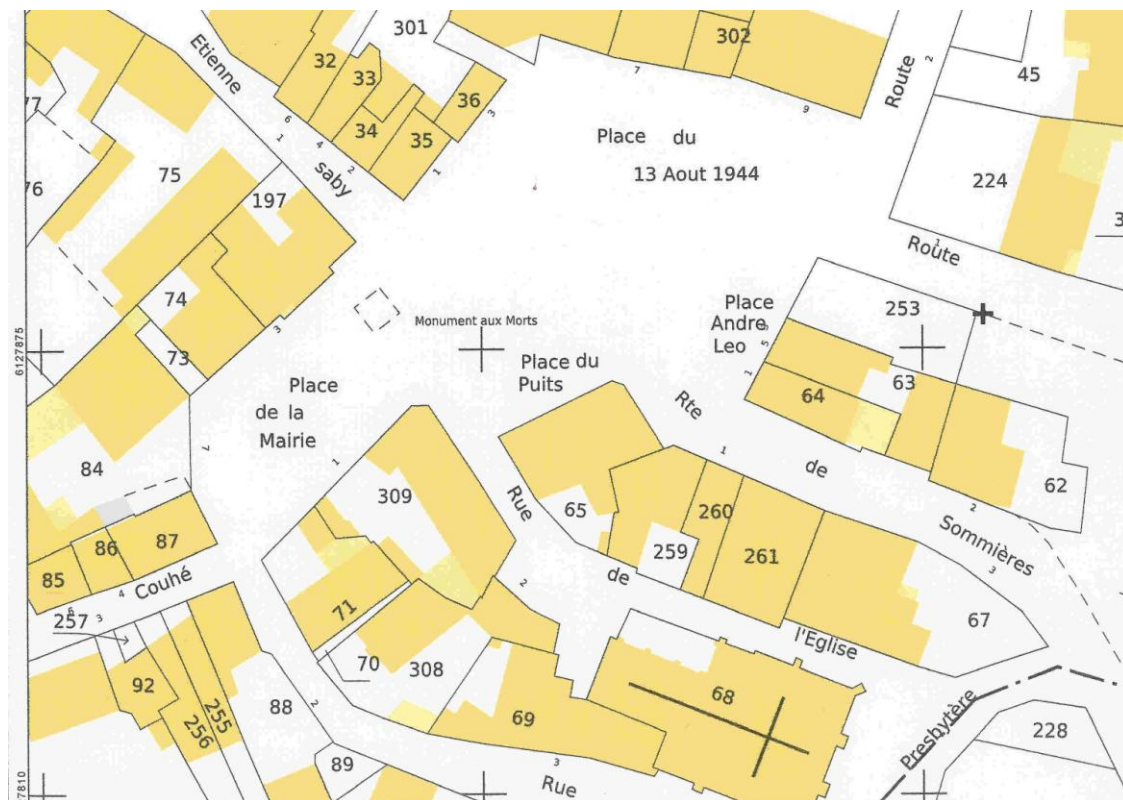


Place du marché (426), Halles (384), Salle annexe incluse (383)

Nous constatons par ce plan que le positionnement est central et correspond à la place du marché (426), alors que la place du champ de foire est plus spacieuse.

Nous voyons aussi, par la proportion, que la taille de l'église est quasiment équivalente à celle des halles.

Si nous comparons avec le plan cadastral actuel, ci-dessous, nous percevons les nombreux changements architecturaux de la place.



L'adjonction du bureau de poste accolé aux halles :

Délibération du Conseil Général en 1884

Création d'un bureau de poste à Champagné-Saint-Hilaire, séance du 27 août 1884.

« Les soussignés, membres du Conseil Général, prient cette assemblée d'émettre le vœu qu'un bureau de postes soit créé au chef-lieu de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, canton de Gençais.

Signé : Serph, Pain, Merceron, Bazille, Tafforin, Auguis, Demarçay. »

« MESSIEURS,

Au sujet de ce vœu, votre Commission a reçu des renseignements desquels il résulte que, dès l'année 1875, l'administration des postes avait été appelée à donner un ou plusieurs bureaux de poste dans le canton de Gençay. Sommières, Romagne et Champagné-Saint-Hilaire réclamaient pour obtenir un bureau.

Ce n'est que quelques années plus tard que Sommières et Romagne ont reçu satisfaction.

Champagné-Saint-Hilaire qui, dès le principe, avait des droits égaux aux deux communes voisines réclame pour obtenir un bureau. Dans ces conditions, votre Commission vous propose de solliciter pour Champagné-Saint-Hilaire un bureau de poste qui ferait cesser la triste situation de cette importante commune au point de vue postal. » (Adopté).

Délibération du Conseil Général en 1886

Des établissements de poste de plein exercice ont été mis en activité le 1er juillet 1883 à Jazeneuil et le 16 août de la même année à Champagné-Saint-Hilaire. Le ministre vient d'approuver l'étude d'une création de station télégraphique au siège de la commune de Champagné-Saint-Hilaire ;

ce nouveau bureau sera rattaché au réseau départemental par le bureau principal de Civray au moyen du conducteur municipal de Sommières.

Délibération du Conseil Général en 1887

Une station télégraphique municipale a été installée au bureau de poste de Champagné-Saint-Hilaire le 25 septembre 1886. Cette création s'imposait par l'importance que donne à la commune le haras de M. Malapert.



Vue de la place du marché (la poste et les halles)

Les foires de Champagné-Saint-Hilaire à l'extérieur et sous les halles:

Les foires étaient octroyées par la préfecture qui jugeait opportun, pour l'économie d'un bourg, d'accorder des jours en regard des autres Communes, comme indiqué dans les rapports du Conseil Général.

Délibération du Conseil Général en 1895

Foires de Champagné-St-Hilaire. Changement de dates

Le Conseil municipal de Champagné-St-Hilaire, par délibération du 30 mai 1894, a demandé que les foires qui se tiennent actuellement le 1er lundi de chaque mois aient lieu le dimanche, excepté celle du 19 juin dite de Saint Gervais.

51 communes ont été consultées ;

35 ont émis un avis favorable,

4 ont rejeté la demande,

12 n'ont pas répondu.

Délibération du Conseil Général en 1897

Champagné-St-Hilaire. Changement de foires.

Par délibération du 11 juillet 1897, le Conseil municipal de Champagné-St-Hilaire a demandé que les foires qui se tiennent dans cette commune le 1er dimanche des mois de mars, avril et septembre, soient fixées à l'avenir, au premier lundi de ces mêmes mois, décidant en outre, que les neuf foires qui avaient lieu le premier dimanche des mois de janvier, février, mai, juin, juillet, août, octobre, novembre et décembre, seraient supprimées.

53 communes ont été consultées.

37 ont émis un avis favorable.

1 a donné un avis défavorable, en ce qui concerne la fixation de la foire au 1er lundi de septembre.

1 a déclaré se désintéresser de la question.

14 n'ont pas répondu.

Le Conseil d'arrondissement de Civray, consulté, a donné un avis favorable.

Les halles, lieu de convivialité :

L'activité lors des foires, marchés et fêtes devaient être intense, mais ce lieu était aussi un point de rencontre et de travail comme nous le voyons sur la carte ci-dessous.



Rendez-vous à l'alambic



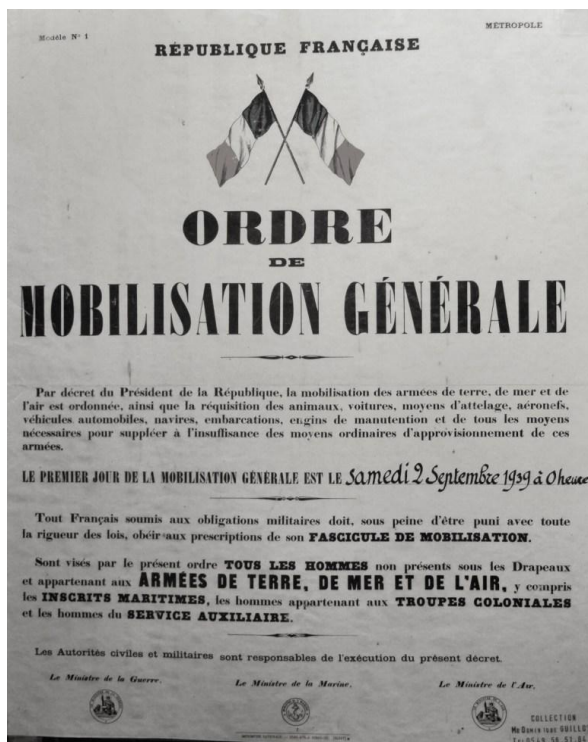
Une place animée

Les halles et l'époque de la guerre :

Nous n'avons que peu de témoignages concernant la guerre 1914-1918 à Champagné, si ce n'est les récits des derniers « poilus ». Cependant la période de la guerre 1939-1945 a vu l'utilisation des halles à des fins d'information pour la population et de lieu de stockage pour l'occupant allemand.

Le panneau d'affichage officiel était proche de la sortie sur le côté droit de la route de Vivonne.

Il avait, à des époques différentes, vu le garde-champêtre coller les deux affiches ci-dessous



Mobilisation du début de la guerre



Article de la Nouvelle République annonçant la capitulation de l'Allemagne

Durant la période de la guerre, les troupes allemandes avaient investi la place du marché (photos ci-dessous)



1941 Préparation de l'armement sous les halles



Les canons allemands devant la poste

L'après-guerre fut fatal aux halles de Champagné ; le local au fond de la halle, qui avait servi, au fil des siècles, de salle de repos des chemineaux de passage, de cellule de dégrisement, de stockage de différents objets, etc., était devenu, faute d'entretien, un lieu insalubre. D'après Michel Peronneau (16 ans en 1945), le sol était jonché de 10 cm de poussière et une odeur pestilentielle d'urine flottait sous la halle. Le dernier commerce s'étant tenu sous la halle était, une fois par semaine, l'étal de Mme Capillon, bouchère de Vivonne. Les foires de Champagné étant terminées, la toiture menaçant de tomber, des décisions drastiques s'imposaient. La population de Champagné avait vu les écoles, la mairie et des habitations privées brûlées par l'occupant suite à la bataille du 13 août 1944. La priorité était, compte tenu de financements nationaux, de reconstruire rapidement en oubliant la possibilité de restaurer l'édifice. Les halles

furent donc sacrifiées, non sans une opposition ardente de la population qui voulait conserver ce patrimoine. Ceci nous a été rapporté par Renée Gourdeau, qui nous indique que le vote pour la destruction n'a obtenu qu'une faible majorité du Conseil Municipal au dire de son père (comptes rendus ci-dessous).

Séances du Conseil Municipal concernant la démolition des halles :

Séance du 3 décembre 1944

Un Conseiller Municipal veut attirer l'attention de l'assemblée sur les dangers que présentent les vieilles halles Communales pour les enfants et pour tout le public en général étant donné l'état de vétusté de la toiture. M. le Maire propose de mettre cette vieille toiture en vente.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents. Il est décidé que la mairie procédera aux formalités nécessaires pour arriver à cette vente par adjudication publique.

Il est précisé que la partie de la couverture qui abrite le corbillard ne sera pas vendue et que l'acquéreur éventuel devra prendre toutes les précautions voulues pour ne pas la détériorer en démolissant l'autre partie.

L'assemblée prie M. le Sous-préfet de vouloir bien l'autoriser à procéder à cette adjudication.

Séance du 19 juin 1945

M. le président explique comment il a pressenti M. Charles Dupuy, maçon, prisonnier rapatrié, pour la démolition des vieilles halles.

M. Dupuy soumet aujourd'hui les conditions suivantes à l'assemblée.

- Soit de conserver tous les matériaux pour lui pour le prix de la démolition.

- Soit la moitié des tuiles, tout le bois et 6 000F.

- Soit la moitié des tuiles seulement et 10 000F.

L'assemblée jugeant ces propositions inacceptables, décide de faire un appel d'offre par affiche et autorise son Président à traiter de gré à gré avec l'entrepreneur qui lui donnera le plus de satisfaction et laissera au moins la moitié des tuiles à la commune.

Elle prie M. le Sous-préfet de vouloir bien approuver cette manière de procéder qui semble donner plus de garantie que l'adjudication publique.

Séance du 10 septembre 1945

M. le Maire rappelle dans quelles conditions le Conseil Municipal l'avait autorisé à agir pour faire démolir les vieilles halles lors de sa réunion du 19 juin 1945 (appel d'offres avec publication d'un devis-programme de conditions du concours).

Il dit que les meilleures conditions qu'il ait pu obtenir ont été faites par M. Bonnin Armand, dit Auguste, charpentier menuisier à Champagné-Saint-Hilaire. M. Bonnin offre de trier mille bonnes tuiles pour la Commune et réclame tout le reste des matériaux (bois, tuiles et pierres pour lui). Encore n'a-t-il été possible de traiter sur ces bases que grâce à M. Marot, Conseiller Municipal, qui a offert à l'entrepreneur de lui prêter gratuitement un cheval et un tombereau pour enlever les déchets de la démolition et transporter les tuiles de la Commune au bâtiment Pineau dont la toiture en très mauvais état va être refaite.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé :

Approuve les termes du devis-programme dont il s'agit et autorise M. le maire à traiter de gré à gré avec M. Bonnin aux conditions sus exposées.

Séance du 16 décembre 1945 :

M. le maire soumet au Conseil municipal les plans et devis pour la reconstruction d'une Mairie à laquelle se trouve jointe une salle de cinématographie scolaire et post-scolaire, qui servirait aussi avec ses annexes de foyer rural et de salles de réunion.

Les bâtiments occuperaient au cœur du bourg, la place des anciennes halles qu'on vient de démolir.

Les plans et devis ont été dressés par M. Bertrand architecte de la Commune, le montant de la dépense est prévu pour un total de 1 700 000F, etc.

Conclusion :

Même si cet article nous donne un sentiment de patrimoine architectural perdu, nous n'en avons pas pour autant perdu toutes possibilités de revoir une halle sur la place de Champagné-Saint-Hilaire. Un soupçon de créativité, un élan du

Conseil Municipal, une mobilisation de la population grandissante, un financement opportun, une justification commerciale liée à l'attrait touristique, nous permettra peut-être un jour de déambuler autour de commerces sous une halle.

Nous sommes seulement dans un cycle de l'histoire et elle est paradoxale si nous considérons, comme nous l'avons vu, que la halle de 1481 a été financée par un certain [Bertrand](#) et que la reconstruction après la halle a été effectuée en 1945 aussi par un certain [Bertrand](#).

Pierre ROSSIGNOL décembre 2011

Merci à *Michel Mingot* pour les cartes postales et aux *secrétaires* de la Mairie de Champagné pour les recherches dans les archives municipales d'après guerre.

Photos : *Mme Sadaune, Mairie de Charroux, Michel Mingot et Pierre Rossignol*

Plans : *Pierre. Rossignol*